

Monsieur le Premier ministre
Gabriel ATTAL
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

Toulouse le 20 mars 2024

Objet : Festivités Populaires et Culturelles : Jouons gagnant avec les Jeux Olympiques !

Affaire suivie par : Arnaud THENOZ, président délégué de la FNCOF

Copie :
- Monsieur le président de la République
- Monsieur le ministre de l'Intérieur
- Madame la ministre de la Culture
- Madame la ministre des Sports et des Jeux Olympiques

Monsieur le Premier ministre,

Le collectif de défense des festivités populaires et culturelles de France, exprime sa plus vive inquiétude devant une recrudescence des interdictions par certains préfets, d'événements festifs et culturels programmés entre juin et septembre 2024 et la faible visibilité que votre gouvernement nous donne actuellement.

Malgré nos différentes interventions auprès des pouvoirs publics (courriers, états généraux, réunions interministérielles) notamment depuis la publication de la circulaire interministérielle du 13 décembre 2022 portant sur la tenue des événements estivaux durant la période des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, et au cours des différentes réunions depuis quelques semaines avec vos services et ceux des ministères concernés, ces interdictions sont décidées sans concertation et viennent fragiliser un secteur pourtant essentiel qui risque à nouveau d'être sacrifié.

Nous attendions des directives fermes visant particulièrement à rassurer et c'est le signal inverse que la puissance publique envoie ! Il faut impérativement qu'elle rassure sur les conditions d'accueil du public, non pas qu'elle instille la peur et l'incertitude dans les esprits.

Nous le savons : l'engagement bénévole et le public ne sont pas revenus à leur niveau d'avant Covid. C'est le triste constat que dressait une étude publiée dans le Monde le 18 octobre dernier, qui indiquait que 39 % des Français n'ont pas remis les pieds dans un lieu culturel et/ou festif depuis la pandémie de 2020, et que de nombreux bénévoles ont cessé leurs engagements par crainte de devoir encore supporter des contraintes et des responsabilités dont ils ne veulent plus les assumer. Ces constats sont par ailleurs mis en évidence dans le dernier baromètre trimestriel de la COFAC.

Nos organisations sont chaque jour alertées par leurs adhérents très inquiets pour l'avenir. Les annulations sont nombreuses - parfois sans motif autre que la précaution ou par crainte - sans indemnisation ou dans des conditions plus que discutables. Nous voyons apparaître des clauses abusives dans les contrats de cession ou à l'occasion des accueils des équipes, applications zélées des protocoles au-delà des dispositions prévues par la loi.

Face à cette situation nous vous demandons, Monsieur le Premier ministre d'agir vite et fort.

Il est urgent que l'ensemble des acteurs du secteur occasionnel soient enfin réunis, autour de l'ensemble des services de l'Etat dans une dynamique interministérielle, à l'instar du comité de pilotage « Jeunes et Fêtes », porté par la DJEPVA, afin de travailler ensemble sur la structuration du secteur et son accompagnement.

Il est urgent par ailleurs de remettre en place des dispositifs de préservation des emplois, de compenser intégralement les pertes dues aux annulations de dates voire de contrats, liées aux contraintes sécuritaires des JOP, ainsi que des pertes d'exploitation et de compléter les conditions d'accès aux fonds d'indemnisation des auteurs par la mise en place d'une indemnisation forfaitaire des droits d'auteur pour chaque date annulée.

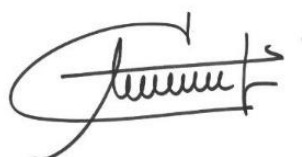
Il est enfin important que la circulaire du 13 décembre 2022 sur la tenue des événements estivaux durant la période des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 soit impérativement appliquée, dans les termes prévus, et ce uniformément sur l'ensemble du territoire national.

Le secteur occasionnel festif, culturel et populaire doit être préservé et soutenu car il est l'un des moteurs essentiels au rayonnement et à l'activité de notre pays.

Dans l'attente d'une prise en compte rapide que nous appelons de nos vœux, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de notre plus haute considération.

Pour le collectif,

Arnaud THENOZ



Président délégué de la FNCOF
Secrétaire Général adjoint de la COFAC
Membre de l'Institut Français du Monde Associatif

